



@perçu mensuel de la situation de l'emploi en Haute-Savoie

décembre 2014

Taux de chômage
3^{ème} trimestre 2014



9.9%



8.8 %



7.5 %

« La courbe du chômage a poursuivi sa hausse en 2014 »

Les évolutions d'un mois sur l'autre : données C.V.S.
(Corrigées des variations saisonnières)

Demande d'emploi de catégorie A (personne n'ayant exercé aucune activité, même réduite)

+ 0,7 %. La Haute-Savoie connaît pour ce dernier mois qui vient clôturer 2014, une hausse de 0,7% qui se traduit par 264 personnes en plus dans les fichiers de Pôle emploi et un nouveau franchissement après celui de juillet, du seuil des 36 000 demandeurs avec précisément **36 239 demandeurs d'emploi, un nombre jamais atteint en Haute-Savoie.**

Notre département se démarque avec l'Ain (+0,3%) de l'orientation générale à la baisse en Rhône Alpes (-0,3%), la moyenne nationale se situant à (+0,2 %).

Toutes les catégories sont concernées par cette augmentation en particulier, les femmes (+1,1%) et les moins de 25 ans (+1,4%).

Demande d'emploi de catégories A B C

Cat B : personne ayant exercée une activité réduite de 78 h ou moins dans le mois.

Cat C : personne ayant exercée une activité longue de plus de 78h

+ 2,3%. En incluant les demandeurs cumulant chômage et emploi, le nombre total de personnes à la recherche d'un emploi est de **52 865**. Cette évolution mensuelle haussière situe notre département au-dessus des références rhône-alpine (+1,2%) et nationale (+ 0,8%).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois			
CATEGORIE A (données CVS)			
	dec-2014	Variations	
		Haute-Savoie	mensuelle
Hommes	18 759	0,4%	9,0%
Femmes	17 480	1,1%	5,4%
< 25 ans	4 719	1,4%	3,2%
25 - 49 ans	23 359	0,6%	7,0%
50 ans et plus	8 161	0,7%	10,2%
Hommes < 25 ans	2 471	0,0%	5,8%
25-49 ans	12 044	0,2%	8,9%
50 ans et plus	4 244	1,1%	11,4%
Femmes < 25 ans	2 248	3,0%	0,6%
25 à 49 ans	11 316	1,0%	5,2%
50 ans et plus	3 917	0,2%	8,9%
Ensemble de la catégorie A	36 239	0,7%	7,2%

Les tendances sur 12 mois (données CVS)

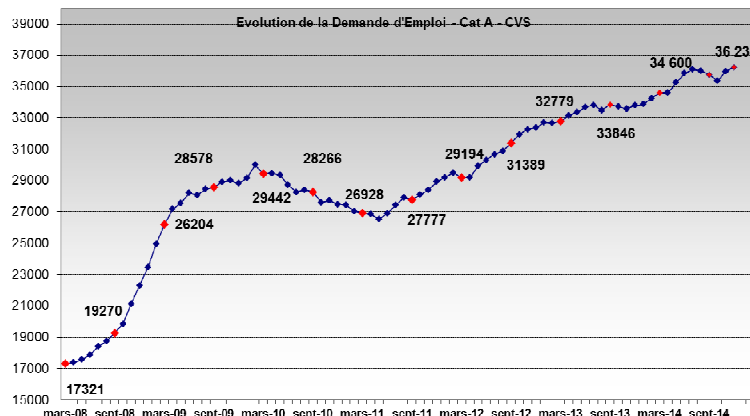
Demande d'emploi de catégorie A

+ 7,2 % sur l'ensemble de l'année 2014, la Haute-Savoie a connu un rythme de progression soutenu, avec **2 442 demandeurs d'emploi supplémentaires**. A titre de comparaison ce nombre s'était élevé sur l'année 2013 à **1 454** demandeurs d'emploi.

Là encore, l'augmentation annuelle de notre département se situe au-delà des évolutions régionale (+5,9%) et nationale (5,7%).

Selon le genre et l'âge, les publics sont différemment affectés.

- Les **jeunes** avec 3,2% de hausse soit (+ 148 jeunes sur 1 an), affichent **l'évolution la plus contenue**.
- Les **25-49 ans** s'inscrivent dans la moyenne départementale avec +7%.
- Les **seniors** augmentent le plus fortement (+10,2%) et même (+ 11,4%) pour les hommes.

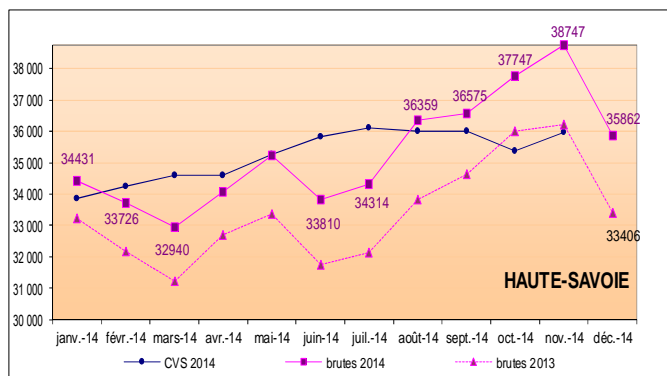


Demande d'emploi de catégories A B C

+ 8,7 % Cet indicateur positionne la Haute-Savoie au-dessus des évolutions annuelles régionale (+7,3%) et nationale (+6,4%). Sur l'ensemble des **52 865** personnes en recherche active d'emploi, 17 794 ont une ancienneté d'inscription supérieure à 1 an ou plus, soit 33,7 % des demandeurs (39,3% en Rhône-Alpes et 43,2 au national). Le chômage de longue durée s'accroît de 10,7% sur 1 an sur un rythme supérieur à la moyenne régionale (+7,6%) et nationale (+9,7%).

Evolution annuelle en données brutes

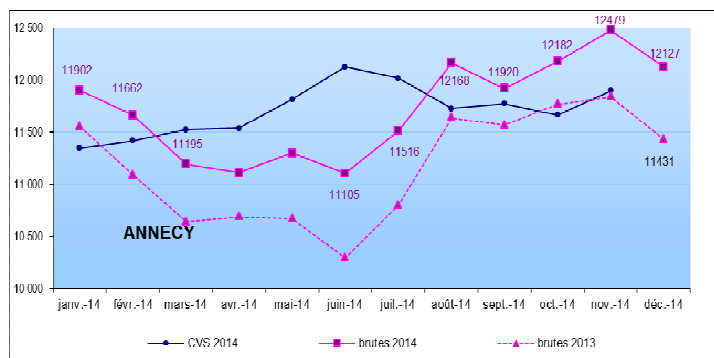
Haute Savoie



Données brutes	déc-13	déc-14	variation sur un an
HAUTE SAVOIE			
Hommes	17 410	18 984	9,0%
Femmes	15 996	16 878	5,5%
Moins de 25 ans	4 541	4 698	3,5%
entre 25 et 49 ans	21 547	23 094	7,2%
50 ans et plus	7 318	8 070	10,3%
Chômeurs de longue durée (CLD)	9 664	10 684	10,6%
Chômeurs de très longue durée (CTLTD)	3 881	4 637	19,5%
Ensemble de la catégorie A	33 406	35 862	7,4%

Evolution annuelle par Bassin en données brutes

Le bassin Annecien



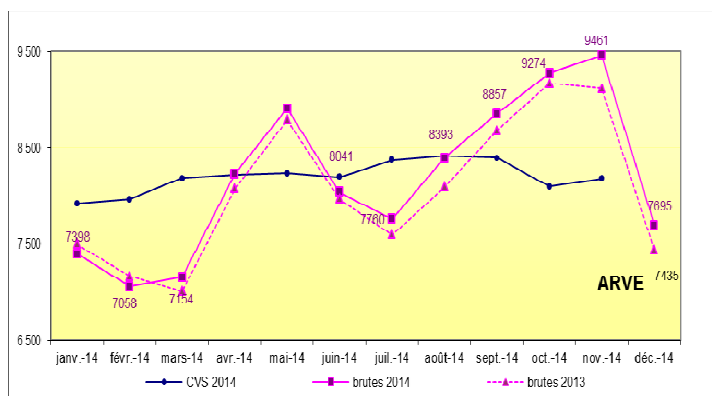
Données brutes	déc-13	déc-14	variation sur un an
ANNECY			
Hommes	5 822	6 377	9,5%
Femmes	5 609	5 750	2,5%
Moins de 25 ans	1 685	1 736	3,0%
entre 25 et 49 ans	7 295	7 674	5,2%
50 ans et plus	2 451	2 717	10,9%
Chômeurs de longue durée (CLD)	3 184	3 474	9,1%
Chômeurs de très longue durée (CTLTD)	1 331	1 473	10,7%
Ensemble de la catégorie A	11 431	12 127	6,1%

+6,1% soit 696 demandeurs d'emploi de plus en 1 an sur un rythme qui reste inférieur à celui du département (+ 7,4%).

Les hommes et les seniors représentent les catégories en plus forte augmentation avec respectivement (+ 9,5 et + 10,9%). Le chômage de **très longue durée** dont l'évolution (+ 9,1%) reste nettement inférieure à la moyenne départementale (+ 19,5%), apparaît comme la plus contenue des 4 territoires.

Le bassin annécien affiche au 2^{ème} trimestre 2014, **un taux de chômage de 6,5%**, stable par rapport aux 3 derniers trimestres, et le seul avec celui de la zone Mont-Blanc à être inférieur à celui de la Haute-Savoie 7,5%.

L'Arve

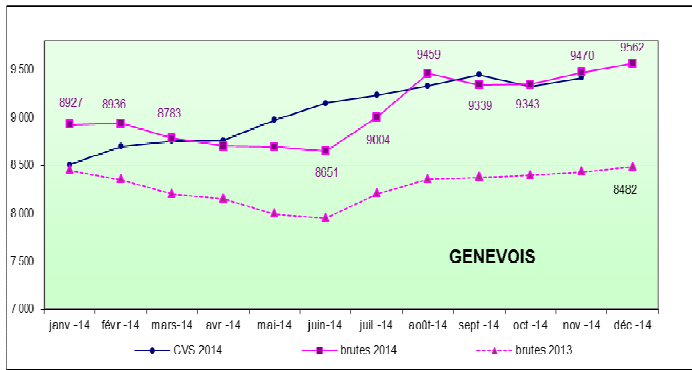


Données brutes	déc-13	déc-14	variation sur un an
ARVE			
Hommes	3 892	4 004	2,9%
Femmes	3 543	3 691	4,2%
Moins de 25 ans	1 098	1 071	-2,5%
entre 25 et 49 ans	4 584	4 737	3,3%
50 ans et plus	1 753	1 887	7,6%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 432	2 501	2,8%
Chômeurs de très longue durée (CTLTD)	1 059	1 249	17,9%
Ensemble de la catégorie A	7 435	7 695	3,5%

+3,5% Sur les 12 mois de 2014, l'Arve aura affiché les augmentations les plus faibles des 4 territoires et compte en cette fin d'année 260 demandeurs d'emploi de plus qu'en janvier. Cette évolution, plus favorable qu'ailleurs bénéficie surtout aux jeunes qui affichent un recul de -2,5%, le seul du département, mais aussi aux demandeurs d'emploi de longue durée dont l'augmentation de 2,8% y est de loin la plus faible des 4 bassins d'emploi (+10,6% en moyenne)..

Les **taux de chômage** du 2^{ème} trimestre 2014 sur ce territoire, demeurent en contraste. La **vallée de l'Arve** affiche avec **9,8%** un taux en légère augmentation et le plus élevé du département, alors que **la zone Mont Blanc** avec **6,3%** affiche un des plus bas de Rhône-Alpes.

Le Genevois



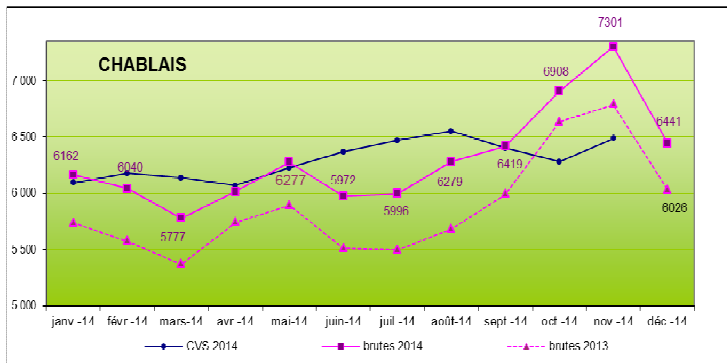
Données brutes	déc-13	déc-14	variation sur un an
GENEVOIS			
Hommes	4 528	5 159	13,9%
Femmes	3 954	4 403	11,4%
Moins de 25 ans	954	1 051	10,2%
entre 25 et 49 ans	5 761	6 494	12,7%
50 ans et plus	1 767	2 017	14,1%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 501	2 917	16,6%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	921	1 211	31,5%
Ensemble de la catégorie A	8 482	9 562	12,7%

+12,7% soit 1 080 demandeurs d'emploi de plus sur 1 an. Ce qui signifie que sur les 2 456 personnes supplémentaires inscrites à Pôle emploi sur 1 an en Haute-Savoie, 44% sont issues du Genevois, alors que ce territoire représente 27% des demandeurs.

Sur ce bassin frontalier qui bénéficie d'un double marché de l'emploi, l'augmentation annuelle de la demande d'emploi, la seule à 2 chiffres, traduit d'inquiétants et préoccupants records avec les hausses les plus importantes des 4 territoires : les hommes + 13,9% , les jeunes +10,2%, les seniors + 14,1% , les chômeurs longue durée +16,6% et + 31,5% pour les chômeurs de très longue durée.

Le Genevois affiche au 2^{ème} trimestre 2014, **un taux de chômage de 7,3%** en légère augmentation par rapport au dernier trimestre et quasi identique à celui de la Haute-Savoie.

Le Chablais



Données brutes	déc-13	déc-14	variation sur un an
CHABLAIS			
Hommes	3 151	3 427	8,8%
Femmes	2 875	3 014	4,8%
Moins de 25 ans	793	834	5,2%
entre 25 et 49 ans	3 890	4 162	7,0%
50 ans et plus	1 343	1 445	7,6%
Chômeurs de longue durée (CLD)	1 538	1 783	15,9%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	567	700	23,5%
Ensemble de la catégorie A	6 026	6 441	6,9%

+6,9% Avec 415 demandeurs d'emploi de plus en une année, le Chablais affiche une augmentation qui reste en deçà de la moyenne départementale (7,4%).

Cette évolution à la hausse affecte surtout les hommes +8,8% qui représentent 53% des demandeurs, les jeunes + 5,2% et les chômeurs de longue (+15,9%) et très longue durée (+23,5%) lesquels demeurent tout comme dans le Genevois, sur des niveaux élevés.

Le taux de chômage (8,1 %) au 2^{ème} trimestre 2014, stable par rapport au trimestre précédent, reste supérieur à la moyenne départementale.

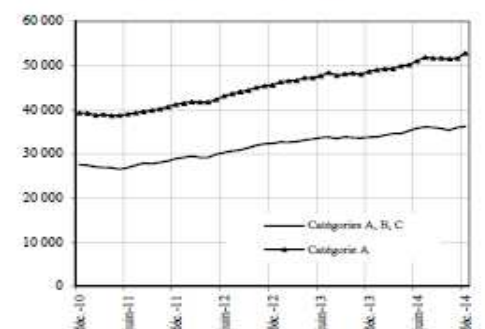
CONCLUSION

Le Gouvernement a mobilisé la politique de l'emploi tout au long de 2014, en particulier en faveur de ceux qui sont les plus exposés au risque d'exclusion du marché du travail en mobilisant notamment les emplois d'avenir, les contrats aidés du secteur marchand et non marchand, soit plus de 3 300 contrats signés dans notre département.

Parallèlement et pour tous les actifs, la loi du 5 mars 2014 est venue modifier le paysage de la formation professionnelle : depuis le 5 janvier 2015, **le Compte personnel de formation (CPF) pages 4 et 5**, donne désormais à tout salarié ou tout demandeur d'emploi la possibilité de construire et de gérer son parcours professionnel : anticiper une reconversion, adapter ses compétences aux exigences du marché du travail, ou changer totalement l'orientation de sa vie professionnelle.

Chacun peut activer son compte personnel de formation sur le site moncompteformation.gouv.fr.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, catégories A et A, B, C (données CVS)





COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

À compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation est créé. Ce nouveau dispositif offre aux titulaires de nouveaux droits pour se former tout au long de leur vie professionnelle.

UN DISPOSITIF UNIVERSEL

QU'EST-CE QUE LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ?

- Un compte individuel et rechargeable en heures pour se former. En cas de changement de situation professionnelle, les heures ne sont pas perdues et peuvent être utilisées.
- Des heures finançant des formations qualifiantes qui donnent lieu à une certification professionnelle ou à une qualification reconnue.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

À toutes les personnes de 16 ans et plus et, par dérogation, aux jeunes de 15 ans ayant signé un contrat d'apprentissage. Il est utilisable tout au long de la vie professionnelle, jusqu'à la retraite.

QUI PEUT L'UTILISER ?

Toutes les personnes engagées dans la vie active à l'exception pour le moment des fonctionnaires, et des travailleurs indépendants :

- Salariés de droit privé
- Personnes à la recherche d'un emploi
- Les jeunes sans diplôme bénéficient par ailleurs d'un droit à une formation complémentaire.

POUR QUOI FAIRE ?

Pour bénéficier d'une formation en utilisant les heures inscrites sur le Compte. Cette formation doit figurer sur une liste de formations éligibles au Compte personnel de formation établie par les partenaires sociaux.

LES SALARIÉS BÉNÉFICIENT SELON LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SELON LA RÉGION OÙ ILS TRAVAILLENT	LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIENT SELON LA RÉGION OÙ ILS RÉSIDENT DE
<ul style="list-style-type: none">■ Formations qualifiantes généralistes■ Certifications professionnelles propres à leur secteur d'activité ou d'un autre secteur via une liste interprofessionnelle■ Formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ou un accompagnement à la VAE (Validation des acquis de l'expérience)	<ul style="list-style-type: none">■ Formations qualifiantes généralistes■ Formations donnant les moyens de s'insérer ou de se réinsérer professionnellement par l'acquisition d'une première ou d'une nouvelle qualification professionnelle■ Formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ou un accompagnement à la VAE (Validation des acquis de l'expérience)



Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr > Rubrique Titulaires - Mon Compte



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

COMMENT OUVRIR MON COMPTE SUR INTERNET ? Rendez-vous sur :
www.moncompteformation.gouv.fr > Rubrique Titulaires – Mon compte

COMMENT LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION EST-IL ALIMENTÉ ?

▶ EN JANVIER 2015 : PAR LES DROITS ACQUIS AU TITRE DU DIF

- Pour les **salariés** : en inscrivant eux-mêmes dans le compte les heures acquises au 31/12/2014 au titre du DIF (Droit individuel à la formation). L'employeur est tenu de donner avant fin janvier 2015 l'état des droits acquis par le salarié.
- Pour les **personnes à la recherche d'un emploi** : en inscrivant eux-mêmes les heures acquises au titre du DIF chez leur dernier employeur et non consommées.
- Pour les **personnes ayant retrouvé un emploi** et disposant d'un DIF portable : les heures restent acquises pendant deux ans à partir de leur entrée dans la nouvelle entreprise. Elles viennent s'ajouter aux droits acquis dans leur nouvel emploi.

▶ À COMPTER DE 2015 : ACQUISITION D'HEURES DE FORMATION

Le Compte personnel de formation est alimenté sur la base des périodes d'activité salariée à raison de 24 heures par an jusqu'au seuil de 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures, pour les salariés de droit privé à temps plein. Elles sont inscrites automatiquement en début d'année. Ces heures sont calculées au prorata de l'activité de l'année en cas de travail à temps partiel. Les premières heures seront inscrites en mars 2016 sur la base de l'activité de 2015.

QUE FAIRE SI LE NOMBRE D'HEURES DISPONIBLES EST INSUFFISANT ?

Le Compte personnel de formation peut faire l'objet d'abondements d'heures complémentaires. Ces abondements peuvent être financés par les branches professionnelles, la Région, l'Agefiph, les Opacif, l'employeur (pour les salariés) et éventuellement le titulaire du Compte.

Ces heures viennent compléter les heures du Compte pour réaliser la formation qualifiante souhaitée. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'entreprise ou d'un opérateur du Conseil en évolution professionnelle (Pôle emploi, Apec, Missions locales, Cap emploi, Opacif).

COMMENT UTILISER LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ?

Le titulaire prend l'initiative d'utiliser son Compte afin de concrétiser son projet de formation. Il doit donner son accord pour l'utilisation de ses heures.

POUR SE RENSEIGNER

Des interlocuteurs sont à disposition pour aider à la construction d'un projet professionnel et identifier une formation :

- Le conseiller en évolution professionnelle présent dans les organismes suivants : Pôle emploi, Apec, Missions locales, Cap emploi, Opacif.
- Les services en charge des ressources humaines et/ou les instances représentatives du personnel de l'entreprise.
- Le site internet de votre Région est riche en informations et points de contacts. La Région dispose de la compétence générale en matière d'orientation et de formation professionnelles.



Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr > Rubrique Titulaires - Mon Compte